

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2022/184

FONCTION PUBLIQUE (4.1)

**Actualisation du tableau des effectifs de
la Régie Municipale des Eaux suite des
avancements de grades**

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le

ID : 059-215902958-20221214-2022__184-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL

**des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2022

L'An deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le six décembre deux mille vingt-deux.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 27 Absents ayant donné pouvoir : 7 Absent : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. BAILLEUL, M. DUHOO, Mme
BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE, Mme
SCHERRIER
Adjoints,

M. DENTENER, M. FIOEN, Mme DELECOEUILLERIE, M. DELVA
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme BOUQUET, M. LECLERCQ, M. MEIRLAND, M. DEVOS,
Mme SCHOONHEERE, M. TIBERGHIE, M. COTTE, M. DECOOPMAN, Mme
LIONET, Mme BELVAL, Mme DAUCHEZ, Mme REYNAERT
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme FLORQUIN-BONDEL	qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL
Mme ANDRE	qui a donné pouvoir à Mme BRISBART
M. Philippe DUHAMEL	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
Mme FERLIN	qui a donné pouvoir à M. BURGHELLE
Mme PATOUX	qui a donné pouvoir à Mme SCHOONHEERE
Mme DEPELCHIN	qui a donné pouvoir à M. TIBERGHIE
M. PERLEIN	qui a donné pouvoir à Mme DAUCHEZ

ABSENT :

M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Constant DEVOS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 23 septembre 2021 relatif aux lignes directrices de gestion (LDG),

Vu la délibération n°2021/126 en date du 30 juin 2021 fixant le ratio « promus-promouvables » applicable au sein de la commune et de la Régie Municipale des Eaux d'HAZEBROUCK pour la mise en œuvre des avancements de grade,

Vu l'arrêté du 5 juillet 2021 créant des commissions paritaires locales au sein de la Commune et de la Régie Municipale des Eaux d'HAZEBROUCK,

Vu la délibération n°2022/093 en date du 6 juillet 2022 par laquelle le Conseil municipal a approuvé la création des emplois permettant la nomination des agents inscrits aux tableaux des avancements de grade,

Vu la nomination des agents, suite à la commission paritaire locale du 30 juin 2022, il est nécessaire d'actualiser le tableau des effectifs en supprimant les emplois d'origine,

Vu l'avis du Comité Technique du 29 septembre 2022 sur le projet de suppression d'emplois,

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des besoins nécessaires au fonctionnement des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits aux tableaux d'avancement de grades établis pour l'année 2022,

Considérant que cette modification, préalable à la nomination, entraîne si besoin, la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Considérant qu'une fois les agents nommés, les postes qui ne sont plus utilisés seront supprimés dans une prochaine délibération et qu'il ne s'agit donc pas de création nette, mais d'évolution de grade.

Vu l'avis de la commission paritaire locale réunie le 29 novembre 2022,

Après avis favorable à l'unanimité du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service d'Assainissement en date du 12 décembre 2022,

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- d'approuver la suppression de l'emploi suivant :
 - 1 emploi d'Adjoint Technique à temps complet,
- d'approuver la création des emplois suivants :
 - 1 emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe à temps complet,
 - 1 emploi d'Agent de Maîtrise Principal à temps complet,
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

GRADE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Adjoint Technique	C	5	4	TC
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} Classe	C	1	2	TC
Agent de Maîtrise Principal	C	2	3	TC

- de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(34 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**



**Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**

Valentin BELLEVAL.